Décision n° 2013-1055
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 septembre 2013
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 3 septembre 2013 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances annuelles, domaniale de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 modifié et son décret d'application du 24 octobre 2007 modifié, susvisés.

Article 5 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences ne fait pas l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 6 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2013-1055
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 septembre 2013

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Modification
Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
198400918	SYNDICAT LOCAL ESF CHAMROUSSE	38 CHAMROUSSE	3 VHF
198402078	SCA TISSUE FRANCE	68 KUNHEIM	3 UHF
198602803	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	06 MOUANS SARTOUX	2 VHF
198703956	SYND MIXTE DES MONTS JURA	01 CROZET	9 UHF
198803289	COOP AGRICOL TRANSFORM	08 JUNIVILLE	2 VHF
198804798	COMMUNE DE COMBLOUX	74 COMBLOUX	4 VHF
198902775	COMMUNE D ANDRESY	78 ANDRESY	2 VHF
198905018	COMMUNE DE MURET	31 MURET	2 VHF
198905485	COMMUNE DE LOUVECIENNES	78 LOUVECIENNES	1 UHF
199004537	COMMUNE DE CUXAC D AUDE	11 CUXAC D AUDE	1 VHF
199005948	COMMUNE DE HOUILLES	78 HOUILLES	2 UHF
199009867	REGIE MUNICIPALE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	2 UHF
199009867	REGIE MUNICIPALE	73 ST MARTIN DE BELLEVILLE	7 VHF
199101648	SOC SABATHIE PERE & FILS	31 CUGNAUX	1 VHF
199106613	CENTRE HOSPITALIER DU PUY	43 LE PUY EN VELAY	2 VHF
199106847	AUTOBUS DE L ETANG	13 VITROLLES	2 UHF
199109058	CROIX ROUGE FRANCAISE	59 LILLE	3 VHF
199110958	COMMUNE DE MAISONS LAFITTE	78 MAISONS LAFFITTE	2 UHF
199200041	CTRE HOSP UNIVERSITAIRE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 VHF
199205047	DOMAINE SKIABLE DE FLAINE	74 ARACHES LA FRASSE	16 VHF
199205284	ASSOCIATION TAXIS RADIO BESANCON	25 BESANCON	2 VHF
199208001	COMMUNE DE CHALON SUR SAONE	71 CHALON SUR SAONE	13 UHF
199209130	LEIMENSTOLL EMIL	68 KAYSERSBERG	2 UHF
199212527	LAGARDERE PARIS RACING	75 PARIS	3 UHF
199213639	ECOLE NORMALE SUPERIEURE CACHAN	94 CACHAN	3 VHF
199301114	CTRE HOSP UNIVERSITAIRE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 VHF
199301397	CROIX ROUGE FRANCAISE	50 ST LO	3 VHF
199403744	COMMUNE DE HABSHEIM	68 HABSHEIM	2 UHF
199503898	COMMUNE DE CREST	26 CREST	2 VHF
199600817	CTRE HOSP UNIVERSIT DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
199602011	SOC GESTION DEPOTS HYDROCARBURES	34 FRONTIGNAN	8 UHF
199603554	ROCAL	45 ST BENOIT SUR LOIRE	4 UHF
199702059	COMMUNE DE CARCASSONNE	11 CARCASSONNE	5 UHF
200000465	TRANS PROVENCE	13 VITROLLES	2 UHF
200002289	PV CP RESIDENCES EXPLOITATION	74 MORZINE	3 UHF
200100052	SOCIETE DES TROIS VALLEES S3V	73 ST BON TARENTAISE	14 VHF
200100269	KLEPIERRE MANAGEMENT	74 ANNECY	3 UHF
200100457	CTRE HOSP UNIVERSIT DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
200101256	COMMUNE DE SEDAN	08 SEDAN	2 UHF
200101799	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	69 VILLEURBANNE	14 UHF
200200349	COMMUNAUTE COMMUNES VALLEES AX	09 LUZENAC	5 VHF
200200615	COMMUNE DE DRANCY	93 DRANCY	2 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200200911	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	06 MANDELIEU LA NAPOULE	2 VHF
200201184	COMMUNE DE CHATEAUROUX	36 CHATEAUROUX	4 UHF
200201351	SYNDICAT MIXTE DU MONT D OR	25 METABIEF	3 VHF
200301561	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	68 COLMAR	2 UHF
200400346	CALBERSON PARIS EUROPE	95 BONNEUIL EN FRANCE	1 VHF
200400960	AL NAHDA PALACE	74 VETRAZ MONTHOUX	3 VHF
200401411	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	06 MANDELIEU LA NAPOULE	2 VHF
200500243	NOVERGIE	68 SAUSHEIM	4 UHF
200500289	SAUR	66 CAIXAS	3 UHF
200500654	COMMUNAUTE INTERCOM NORD REUNION	97 STE SUZANNE	2 VHF
200500732	COMMUNE DE COLMAR	68 COLMAR	2 UHF
200501825	TEFAL	74 RUMILLY	4 UHF
200601087	SOCIETE TOURISTIQUE DE L ILE DU RAMIER	31 TOULOUSE	3 UHF
200800764	COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER	83 CAVALAIRE SUR MER	2 VHF
200900324	UNIVERSITE CERGY PONTOISE	92 ANTONY	2 UHF
200900389	SERIS SECURITY	25 PONTARLIER	2 UHF
200901277	VEOLIA EAU CIE GEN DES EAUX	31 MURET	1 UHF
200901399	ORGANIS COOPERATION DEVELOPP	92 BOULOGNE BILLANCOURT	4 UHF
201000008	COMMUNAUTE URBAINE DU GD NANCY	54 VANDOEUVRE LES NANCY	6 UHF
201000010	COMMUNAUTE URBAINE DU GD NANCY	54 NANCY	6 UHF
201000723	COLLECTES VALORISATION ENERGIE	26 ROUSSAS	2 VHF
201101456	EURO CARGO RAIL	21 PERRIGNY LES DIJON	4 VHF
201200258	AGENCE NAT GESTION DECHETS	55 BURE	1 UHF
201200459	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 GONFREVILLE L ORCHER	1 VHF
201200573	COLOMBEL LOCATION	01 BRION	1 UHF*
201200847	LAFARGE GRANULATS SUD	83 SIGNES	3 UHF
201200883	SARL GEO PRO	36 BRION	1 UHF
201201027	COMMUNE DE TORREILLES	66 TORREILLES	2 VHF
201201272	SYSOCO	35 RENNES	16 VHF
201300344	SOC INGENIERIE REALISATION	93 MONTREUIL	1 UHF
201300362	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	77 LIEUSAINT	3 UHF
201300599	SOLUMAT	33 BORDEAUX	8 UHF
201300624	ETF	57 READING	8 UHF
201300772	SCAV BOURGOGNE DU SUD	21 VIGNOLES	2 UHF
201301049	VINCI PARK SERVICES	94 VINCENNES	4 UHF
201301156	PRIVILEGE SECURITE	64 ST JEAN DE LUZ	4 UHF*
201301216	COMUNAUTE COM DU PAYS TOY	65 VIELLA	1 UHF
201301417	SCI AEROVILLE	95 ROISSY EN FRANCE	5 UHF
201301749	STE CARRIERE CHERBOURG COTENTIN	50 CHERBOURG OCTEVILLE	2 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps